
PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 118

(SUPPLÉMENT À LA « LETTRE DES AMIS » N° 179)

UN SAINT-GAUDINOIS : MAXIME PELLEPORT
(1802 – 1859)

Association

Les amis des archives

de la Haute-Garonne



Par

Marie-Louise GUILLAUMIN

Lorsqu'il mourut, en 1859, à l'âge de 57 ans, l'éloge funèbre de ce Saint-Gaudinois engagé dans la vie politique de son terroir fut prononcé par le Sous-Préfet de l'arrondissement qui évoqua : « *son esprit d'équité et de conciliation, et sa carrière noblement remplie* ».

Qui était Maxime PELLEPORT ?

Quelles responsabilités citoyennes a-t-il assumées sous la Restauration, la Seconde République, le début du Second Empire où la France est gouvernée dans un style autoritaire ?

Son acte de naissance nous apprend qu'il est venu au monde lorsque « le siècle avait deux ans » (*Les Feuilles d'automne* – Victor Hugo), le 24 brumaire an X, que ses prénoms ont été déclarés dans cet ordre : Bertrand, Antoine, Maxime (Maxime sera son prénom usuel), qu'il était le fils de Pierre Pascal Pelleport, homme de loi et de Jeanne-Marie Joséphine Jaquette Pegot, mariés.

On remarque que les témoins ne savaient pas signer, mais qu'il n'en était pas de même pour le père de l'enfant, un notable de province.

Après des études de droit, Maxime Pelleport fut nommé substitut près le tribunal d'Albi et épousa Louise Bourely.

Mais il ne tarda pas à quitter la magistrature, où il aurait certainement pu réussir, pour revenir dans son pays natal, à Saint-Gaudens, retrouver sa famille. Il devint alors avocat et s'inscrivit au barreau de la ville.

Intéressé par les affaires de la cité, élu – au suffrage censitaire à l'époque – conseiller municipal puis nommé adjoint au maire par ordonnance royale du 5 décembre 1847, ainsi que Jean-Pierre Barutaut, tous deux en remplacement de Saint-Paul et Labatut démissionnaires. L'installation des nouveaux édiles eut lieu le 19 décembre suivant par Lapène, maire soumis à de longues absences par son mandat de député.

Rappelons que, si la loi municipale de 1831 favorisait le développement de la vie locale en abaissant le cens ramené de 300 F à 200 F, le pouvoir avait conservé la nomination de tous les maires et adjoints.

Avant son prochain départ pour Paris, Lapène déclara : « *Ces hommes me prêteront un bienveillant concours. L'élection royale est combinée avec le suffrage de nos concitoyens* ».

Maxime Pelleport répondit : « *J'accepte ce devoir envers la cité, menacé dans son premier magistrat* ».

Il fallait faire face aux difficultés rencontrées dans la formation des listes d'électeurs municipaux. En effet, la loi du 22 juin 1883 avait créé un corps électoral chargé de désigner les membres des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement jusque-là nommés par le pouvoir. Il était constitué des électeurs à la Chambre des députés – électeurs censitaires – et de citoyens portés sur une liste du jury.

C'est du choix délicat de ces derniers dont devait s'acquitter la commission nommée pour assister le maire dans cette tâche. Les conseillers Saint-Paul, Couret, le docteur Milhet la constituèrent.

La Révolution de 1848 était proche. Elle trouva donc Maxime Pelleport à la tête de la Mairie de Saint-Gaudens, où il remplissait les fonctions de Maire par intérim.

Dès le 25 février, grâce au télégraphe optique, le Sous-Préfet de la ville, de Toulouse, fut informé de l'avènement de la République.

Ce même jour, Maxime Pelleport s'empressa de faire afficher une proclamation rassurante pour les habitants de Saint-Gaudens :

« Aux habitants de Saint-Gaudens :

Ayez confiance dans vos magistrats,

Ils ne failliront pas à leur devoir. »

Ce qui signifiait avant tout que l'ordre serait maintenu.

Conséquence du changement de régime, de nouveaux pouvoirs vont se mettre en place. Le 26, Maxime Pelleport se hâta de convoquer le Conseil municipal issu du suffrage restreint pour déléguer une Commission municipale chargée d'assister le Sous-Préfet dans l'exercice de ses fonctions. Elle comprenait : Bougnes Lucien, Tatareau aîné, Camparan Jules membres du Conseil municipal, à qui s'ajoutaient : Pelleport Adolphe – fondateur du Club républicain radical des ouvriers réunis (ce même jour), avoué – et Durand, médecin.

Le 27, le maire par intérim réunit la Garde Nationale sur la Place Centrale. Après l'avoir passée en revue, assisté du Conseil municipal non encore remplacé, il s'adressa à ses hommes dans les termes suivants :

« Je vous remercie au nom du Conseil de votre empressement à vous rendre à son appel. Vous avez justifié les espérances de tous les bons citoyens. Comme nous, vous savez que l'ordre est une condition indispensable de la liberté. Nous mettons en commun notre volonté et notre force pour maintenir la tranquillité dont notre ville a toujours possédé l'heureux privilège.

Ordre et liberté, c'est le devoir de votre drapeau. Vous y restez fidèles. Moi, je promets de remplir mes devoirs.

Enfants de la ville, je suis fier qu'on dise de ma chère cité : elle est bien digne d'être libre.

Vivent l'ordre et la liberté. »

Pour Maxime Pelleport, la liberté était conquise, il s'en réjouissait. Il n'y avait pas eu dérapage à Saint-Gaudens, et il ne devait pas y en avoir. Légaliste, voilà l'homme républicain « du lendemain », mais il n'a pas cité le mot « République ».

Dès le 26 février, l'avènement du nouveau régime va entraîner la réorganisation des pouvoirs. Dans la Haute-Garonne, elle s'effectuera sous l'autorité du commissaire Henri Joly, républicain « de la veille », devenu le 27 maître du département, en remplacement du Préfet révoqué, comme tous ceux de la Monarchie de Juillet, ainsi que les sous-préfets, sauf 12. Son rôle était d'installer des commissions formées de républicains convaincus, de superviser la gestion et la vie politique avec « tout le pouvoir ».

Le sous-préfet de Saint-Gaudens n'échappa pas à la mesure. Le 27, à 18 heures, il fut destitué par la Commission municipale (de Toulouse) et départementale venue du chef-lieu, et remplacé par une Commission municipale et d'arrondissement (de Saint-Gaudens) de 5 membres dont Adolphe Pelleport, avocat et Pegot-Ogier, pharmacien, « radical politique » ancien opposant à la Monarchie de Juillet.

L'éviction de Maxime Pelleport était proche. Le lendemain, cette même commission prit un arrêté qui confiait « les fonctions municipales » à François Dabeaux, en remplacement

de Pelleport. Aussitôt, elle intégra en son sein cet avocat libéral qui avait adhéré au changement de régime dès les premiers jours, le préférant à un ex-orléaniste jugé peut-être moins sûr.

Cependant, Maxime Pelleport n'allait pas tarder à retrouver une place dans la vie politique locale, où le suffrage universel masculin à partir de 21 ans avait été adopté le 4 mars par le gouvernement provisoire de la République.

Tout d'abord, il fut candidat à l'élection cantonale du canton de Saint-Gaudens le 27 août 1848. C'était la première au suffrage universel. Il y avait trois candidats en présence :

Lapène fils, avocat

Pelleport Maxime, avocat

Souques, avocat.

On note au passage l'importance des avocats, petite bourgeoisie éclairée en province – dans la vie politique d'alors –.

Pour 1736 votants, les suffrages se distribuaient ainsi :

Pelleport Maxime : 790 voix

Souques : 655 voix

Lapène fils : 289 voix

Maxime Pelleport fut élu Conseiller général du Canton, devançant de 135 voix son concurrent le mieux placé.

Autre succès : il fut ensuite élu conseiller municipal de Saint-Gaudens, candidat aux élections du 10 septembre 1848, date fixée par arrêté du Préfet. Celles du 30 juillet qui avaient eu lieu dans toute la France avaient été cassées par le Conseil de Préfecture. Maxime Pelleport compta parmi les 21 candidats élus dès le 1^{er} tour, se classant en troisième position.

Votants : 738 Majorité absolue : 370

Avaient obtenu :

Dispan Calixte : 676 voix

Barus, maréchal-ferrant : 595 voix

Pelleport Maxime : 584 voix

Le 8 octobre, le Sous-Préfet Graves procéda, après vérification des procès-verbaux, à l'installation du Conseil municipal régulièrement élu le 10 septembre.

La tête en avait été ainsi constituée officiellement par arrêté du Préfet en date du 27 septembre :

Maire : Pelleport Maxime

Adjoints : Barus, maréchal-ferrant

Barutaut du Pouech

Maxime Pelleport retrouvait une fonction qui lui avait échappée quelques mois auparavant, mais dans d'autres conditions.

Depuis la Révolution de février, le renom d'Armand Marrast, né à Saint-Gaudens en 1801, était très grand. Sa personnalité politique rayonnait dans tout le Comminges depuis Paris, où, après avoir été acteur des journées de février, membre du gouvernement provisoire de la République (24 février-9 mars), Maire de Paris (9 mars-19 juillet), député de la Haute-Garonne – choisie parmi 4 départements possibles (23-24 avril) –, il avait été élu Président de l'Assemblée Nationale Constituante (19 juillet), y occupant une position clef, membre également du Comité de la Constitution et rapporteur.

À Saint-Gaudens, il avait d'actifs et dévoués partisans ; parmi eux, son cousin et ami Adolphe Pelleport. De nombreux articles paraissaient dans le *Journal de Saint-Gaudens* et

faisaient son éloge en toute occasion : journée du 15 mai, journées de juin, gestion de la ville de Paris, élaboration de la Constitution.

Aussi, Maxime Pelleport allait-il lui céder la place au Conseil général, par « noble désintéressement » (note 49 de l'ouvrage de J. Godechot et de ses collaborateurs, intitulé : *La Révolution de 1848 à Toulouse et dans sa région*), thèse officiellement confirmée.

À la mi-septembre, la ville et le canton apprirent sa démission.

La nouvelle élection eut lieu le 4 octobre. Armand Marrast était l'unique candidat. Il emporta triomphalement le siège avec 2032 voix sur 2037 votants.

Remarquons que le scrutin avait déplacé 301 électeurs de plus que celui du 27 août. Pour Marrast ?

Après le vote de la Constitution (4 novembre 1848), l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la Présidence de la République, sa prestation de serment à l'Assemblée Nationale (19-20 décembre), les élections à l'Assemblée législative se préparaient, fixées au 13 mai 1849.

À Saint-Gaudens, un conflit opposa alors les deux Pelleport, Maxime et Adolphe, ce dernier sous-préfet de Pamiers. Adolphe adressa une lettre à Maxime, Maire, pour lui demander qu'un local, l'ancien Palais de Justice, soit mis à la disposition du Comité électoral républicain qui soutenait la candidature d'Armand Marrast. Il soulignait que cette salle avait déjà servi de « laboratoire » à l'élection de Maxime lui-même. La requête portait la signature de la majorité des conseillers municipaux, 12 conseillers sur 23.

Le 27 avril, le Maire répondit par la négative, observant : « *un comité, un seul ici, a adopté la candidature d'A. Marrast, présidé par Pégot-Ogier, pharmacien ... et il se réunit chez Blanchard* ». Il se défendait en même temps d'avoir été lui-même élu grâce au groupe réuni dans l'ancien Palais de Justice, où il n'avait « porté la voix qu'une seule fois ».

Mais le 13 mai, Armand Marrast était battu dans la Seine et en Haute-Garonne. C'était l'écroulement des républicains modérés, et la fin de la carrière politique de l'homme du National. Le parti de l'Ordre a triomphé.

Au sein de la municipalité Saint-Gaudinoise, la confusion s'installa. En septembre 1849, quinze membres du Conseil municipal présentèrent leur démission, non motivée. Le 7 octobre, de nouvelles élections eurent lieu pour leur remplacement, mais il y eut trop de bulletins dans l'urne, 18 de plus qu'il n'aurait fallu ! Maxime Pelleport démissionna à son tour.

Le 29, les électeurs revinrent pour une nouvelle donne. Deux listes se trouvaient en présence : celle des démissionnaires, à laquelle s'opposa une contre-liste. La première l'emporta, J.-B. Barufaut remplaça Maxime Pelleport – qui ne s'était pas représenté – pour diriger la municipalité.

Au plan national, le devant de la scène politique était déjà occupé par Louis-Napoléon Bonaparte. Par le coup d'état du 2 décembre 1851, le pouvoir passa entre ses mains. Fin 1852, la marche qui devait conduire le Prince-Président au titre de Napoléon III était achevée. L'Empire fut proclamé le 2 décembre.

Quelles furent alors les options de Maxime Pelleport ?

En août 1852, il revint à la magistrature, nommé juge de paix de Saint-Gaudens, grâce à « son esprit d'équité et de conciliation » dit le sous-préfet à son décès. Il remplaçait M. Couget qui prenait sa retraite, dont il était déjà suppléant.

Les 11-12 septembre, il connut un échec aux élections municipales où il se présentait sur la liste des « candidats de l'administration », recommandés aux électeurs par le pouvoir. Cette prise de position révèle qu'il était devenu un adepte du régime du 2 décembre. Mais Saint-Gaudens lui refusa alors sa confiance.

La fortune revint en janvier 1854, lorsque le décès du Docteur Milhet laissa un siège vacant, pour le canton de Saint-Gaudens, au Conseil d'arrondissement de la Haute-Garonne. Par arrêté du Préfet du 26 juin, les électeurs furent convoqués pour élire un remplaçant le 2 juillet, à Saint-Gaudens et dans les autres communes. Maxime Pelleport retrouva alors sans difficulté des fonctions politiques.

Total des inscrits : 5147
 Votants : 2687
 Suffrages obtenus par l'unique candidat : 2671
 « Voix perdues » selon le vocabulaire de l'époque : 14
 Bulletins blancs : 2

À Saint-Gaudens, sa ville natale :

Sur 1526 inscrits, il y eut 525 votants.

517 voix se portèrent sur son nom

6 voix « perdues »

2 bulletins blancs.

On note le grand nombre d'abstentions :

2460 pour le canton

1101 pour la ville, environ 70 % des inscrits.

Maxime Pelleport, conseiller d'arrondissement, fut aussi administrateur de l'Hospice et membre du bureau de bienfaisance.

La même année, on trouve son nom sur la liste des souscripteurs qui, par leurs dons, permirent l'érection d'un monument à la mémoire de l'Impératrice Joséphine, tante de l'Empereur Napoléon III, à Rueil-Malmaison. Le Comité d'arrondissement engagé dans cette œuvre était présidé par le général Pegot.

En juin 1858, les électeurs du canton renouvelèrent son mandat de Conseiller d'arrondissement de Saint-Gaudens, par 3326 voix sur 3327 votants. Autre succès triomphal !

Ce fut le dernier. Une maladie « incurable » allait emporter Maxime Pelleport quelques mois après, le 18 mars 1859.

D'abord orléaniste libéral, puis républicain, ensuite rallié à un régime né de la violence, qui mit la démocratie en sommeil, cet homme politique Saint-Gaudinois n'avait fait que s'adapter à des situations historiques nouvelles lorsqu'il s'éteignit, le Second Empire amorçait un début de libéralisation.

Il aurait probablement adhéré...

Sources

A.D.H.G. Antenne de Saint-Gaudens : BF 174, années 1847, 1848, 1852, 1854, 1858, 1859

J. Godechot et ses collaborateurs, *La Révolution à Toulouse et dans sa région*.

Philippe Vigier, *La Monarchie de Juillet*, QS.

Acte de naissance de Maxime Pelleport

Mairie de Gaudens

Le vingt-sixième jour du mois de Brumaire. An dix.

Acte de Naissance de Bertrand Antoine Maxime Pelleport né le vingt-quatrième du courant à dix heures du matin, fils de Pierre Pascal Pelleport, homme de loi, et de dame Jeanne Marie Josephine Jacquette Pijot, mariés habitants de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être un enfant mâle. premier témoin, Françoise Brucers couturière majeure. Second témoin, François Cazassus cordonnier majeur. Sur la réquisition à nous faite par Cécile Rouzil sage-femme et n'est signée pour ne savoir de ce requis. Le tout en présence de Pierre Pascal Pelleport qui a signé. Pelleport

Constaté surant la loi, par moi Jean François Dispan Maire du dit St Gaudens, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil pour le Maire, Morel adjoint signé

Acte de décès de Maxime Pelleport

(72:72)

Mairie de St Gaudens (St Germain)

Décès

M. Pelleport

Né: Antoine Maxime

L'an mil huit cent cinquante-neuf le dix huit mars à trois heures du soir, Acte de décès de M. Pelleport Bertrand Antoine Maxime, âgé de cinquante-sept ans, Juge de paix du Canton de St Gaudens, décédé à St Gaudens, ce jour à trois heures du matin, fils de feu Pierre Pascal Pelleport et de Jeanne Marie Josephine Pijot mariés quand vivaient (épouse de dame Bonne-Louise)

Sur la déclaration qui nous a été faite par les M^{rs} Eugène Robert, premier témoin âgé de trente cinq ans et Abadie Sylvain imprimeur Libraire âgé de cinquante-sept ans domiciliés à St Gaudens. La lecture du précédent acte a été faite par nous aux témoins qui ont signé

Constaté par nous Claude prière, adjoint au Maire officier de l'état civil délégué capitaine en retraite chevalier de la Légion d'honneur sous-officier Robert, Abadie et Claude adjoint signé

